

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : OPH 13 Habitat : aide départementale pour la réhabilitation énergétique de 95 logements locatifs sociaux à Martigues.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'Office Public de l'Habitat (OPH) 13 Habitat une subvention de 450.528 € pour accompagner les travaux de réhabilitation énergétique de 95 logements locatifs sociaux "Résidence les 2 portes" à Martigues, pour un coût prévisionnel de dépenses éligibles TTC arrondi à 2.252.641 €;
- d'autoriser la signature de la convention-type de mise en œuvre de cette aide ;
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité
Mesdames GUARINO, CARREGA, CHABAUD et
Messieurs ROYER-PERREAUT, GAZAY et GENZANA ne prennent pas
part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées